

CHAMPIONNAT DE BORDEAUX 2024

RÈGLEMENT DU TOURNOI

ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

BORDEAUX ASPOM ÉCHECS organise
LE 54^{ème} CHAMPIONNAT DE BORDEAUX
du MERCREDI 08 MAI 2024 au DIMANCHE 12 MAI 2024

dans la salle du restaurant d'entreprise SNCF
(nouvel accès, face au 96, rue Amédée-Saint-Germain 33800 BORDEAUX)
mise à disposition par le **Comité d'Établissement Régional des Cheminots** de Bordeaux

ARTICLE 2 RÈGLEMENTS APPLIQUÉS

- Les noms, pronoms, adjectifs et participes accordés doivent s'entendre ci-après au féminin comme au masculin.
- Les règles du jeu sont les dernières en date de la FIDE figurant dans le Livre de l'Arbitre:
<https://dna.ffechecs.fr/wp-content/uploads/sites/2/2024/03/Livre-arbitre-mars-2024.pdf>
- Les joueurs s'engagent à respecter la Charte du joueur d'Échecs :
<http://www.echecs.asso.fr/LivreArbitre/Charte.pdf>
- Le tournoi est réservé exclusivement aux licenciés A de la FFE ainsi qu'aux joueurs étrangers possédant un identifiant FIDE.
- Les appariements sont réalisés selon les règles du système Suisse (règles FIDE C.04).
- Possibilité de prendre deux « bye » de la ronde 2 jusqu'à la ronde 8 comprises, à condition de prévenir l'arbitre avant la publication des appariements. Le joueur est crédité de ½ point.
- Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.7, suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

ARTICLE 3 HORAIRES

- pointage en ligne mercredi 08 05 2024 de 08 h 00 à 17 h 45
 - pointage manuel et inscriptions sur place mercredi 08 05 2024 de 16 h 00 à 17 h 45
 - Clôture des inscriptions: d° à 17 h 45
 - Affichage des appariements ronde 1 d° à 17 h 55
- | | | | |
|---------|----------|------------|---------|
| RONDE 1 | MERCREDI | 08 05 2024 | 18 H 01 |
| RONDE 2 | JEUDI | 09 05 2024 | 10 H 02 |
| RONDE 3 | JEUDI | 09 05 2024 | 14 H 03 |
| RONDE 4 | VENDREDI | 10 05 2024 | 10 H 04 |
| RONDE 5 | VENDREDI | 10 05 2024 | 14 H 05 |
| RONDE 6 | SAMEDI | 11 05 2024 | 10 H 06 |
| RONDE 7 | SAMEDI | 11 05 2024 | 14 H 07 |
| RONDE 8 | DIMANCHE | 12 05 2024 | 10 H 08 |
| RONDE 9 | DIMANCHE | 12 05 2024 | 13 H 29 |
- Remise des prix le DIMANCHE à 18 h 30 dans cette même salle.

Délai avant constat du forfait : **60'** (FIDE 6.7)

ARTICLE 4 CADENCE

1h30' et 30 s/coup.

on considérera qu'un joueur absent 60 minutes après le début réel de la ronde sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés

ARTICLE 5 DROITS D'INSCRIPTION

PAR VIREMENT BANCAIRE OU CHÈQUE RECU AVANT LE JEUDI 02 05 2024 :

IBAN : FR76 1330 6001 0723 1195 9993 850

Code BIC : AGRIFRPP833

TARIFS
MAJORÉS à partir du 02 MAI 2024

Séniors:	36 €	jeunes(<18 ans) et féminines :	27 €
=	45 €	=	36 €

30% de réduction pour les joueurs renonçant à tout prix (soit 24€/18€- 30/24 après le 15/03)
25% de réduction pour chaque groupe de 4 joueurs d'un même club (hors CUB), payant plein tarif

Inscription offerte pour les joueurs titrés ou elo >= 2300 inscrits avant le 01 mai 2024
Licence A sur place : >=Séniors : 60 €, <18 ans : 30 €, <14 ans 20€, < 12 : 15 €
rappel (part fédérale : 49, 25, 15.5, 13.5)

INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME CHESSEVENT :

ARTICLE 6 DÉPARTAGES

Le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement les systèmes suivants, dans cet ordre:

- 1 - Buchholz tronqué
- 2 - Cumulatif
- 3 - Nombre de victoires

ARTICLE 7 PRIX

Classement général

Prix garantis en caractères gras

prix non cumulables – les prix non garantis sont calculés sur base de plus de 60 joueurs au tarif plein

1 er **500 € garantis**

Par catégories:

	<2000	<1800	<1600
Garantis	1 er 80€	80€	80€

1^{ère} féminine (si au moins 4 participantes): **50 €**

1^{er} vétéran (si au moins 4 vétérans participants) : **50 €**

Les autres prix seront affichés après la 4^{ème} ronde (1500 € de prix en 2019)

ARTICLE 8 ARBITRAGE

Arbitre principal: Alain Sallette, AE1 alain.sallette@neuf.fr

ARTICLE 9 DIVERS

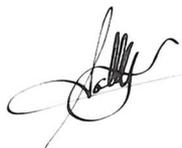
- Les joueurs sont autorisés à détenir dans l'espace de jeu, un téléphone portable éteint et posé sur la table de jeu.
La manipulation d'un téléphone et son transport sont interdits durant la partie.
- Toute contravention sera sanctionnée par la perte de la partie, l'adversaire gagnera.
- Prix symboliques aux meilleures perfs jeunes et adultes à chaque ronde.
- Interdiction de fumer à l'intérieur du bâtiment.

ARTICLE 12 ENGAGEMENT

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter le présent règlement et la Charte du Joueur d'Échecs : <http://www.echecs.asso.fr/LivreArbitre/Charte.pdf>.

Toute infraction à la Charte sera considérée comme une infraction aux Règles du jeu et pourra faire l'objet d'avertissements, de pénalités, etc...(FIDE 12.9)

L'organisateur et arbitre,
alain.sallette@neuf.fr
Alain Sallette



REG 53 CHA BD 2024.odt